

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 22 MARS 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 15 Mars 2023, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 22

Danièle Kha, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Yves Schryve, Morgane Come, Emilie Cerisay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean Pierre Moing, Arnaud Le Pennec, Noëlle Brunerie, Leila BARON, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 11

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Nadine Constantino a donné pouvoir à Michel Forget
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Emily Cérissay
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (à partir de 21 heures)
Yvette Metzger a donné pouvoir à Danièle Kha
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron (jusqu'à 19 h 30)
Isabelle Le Douaron a donné pouvoir à Ronan Gouerec (à partir de 21 h)
Didier Le Roux a donné pouvoir à Yves Schryve
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Emilie Cérissay

13. RESIDENCE INCLUSIVE - RUE LEURIOU : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE FINISTERE HABITAT ET LA VILLE DE QUIMPERLE

Exposé :

La Ville de Quimperlé et son CCAS, Quimperlé communauté, Finistère habitat, GCSMS APAJH 22-29-35 et les PEP 29 se sont associés autour d'un projet d'habitat porteur de sens pour la ville de Quimperlé : solidarité, éco-responsabilité, partage, convivialité, mixité générationnelle.

Le projet de résidence intergénérationnelle, développé au cœur de la Haute Ville sur une friche urbaine, répond à cet objectif de concevoir architecturalement des appartements autonomes mais reliés, permettant à des personnes de générations différentes d'occuper un logement à loyer économique dans un cadre qui préserve leur intimité tout en incitant à l'entraide et la convivialité entre les résidents.

Suite aux études de faisabilité menées conjointement par la Ville et Finistère Habitat depuis 2018, le projet est défini de la manière suivante :

- Immeuble 6, rue de Mellac : démolition puis reconstruction d'un immeuble de 6 logements ;
- Immeuble 8, rue Leuriou : démolition puis reconstruction d'un immeuble, permettant la réalisation d'une salle associative en rez-de-chaussée de 69 m² environ et de 12 logements en étages (bâtiment A) ainsi que d'un immeuble en cœur d'îlot comportant 6 logements (bâtiment B)
- Réalisation d'un local laverie et d'un local 2 roues ;
- La Commune sera propriétaire de la salle associative et Finistère Habitat sera propriétaire des logements et des autres locaux communs ;

Cette opération relève donc de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quimperlé pour la salle associative et de la maîtrise d'ouvrage de Finistère Habitat pour les logements.

Le montant prévisionnel de la construction de la salle associative est de 99 191 € HT (119 029 € TTC). Par délibération en date du 15 janvier 2020, le groupement de coopération social et médico-social APAJH 22-29-35 s'est engagé à reverser à la Ville de Quimperlé les 64 000€ d'aide de la MGEN.

Afin d'engager opérationnellement les travaux de cette salle associative, la Ville de Quimperlé souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage à Finistère Habitat dans les conditions de la convention annexée à la présente délibération et en accord avec le protocole dont la signature a été autorisée par délibération le 26 mai 2021.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Finistère Habitat pour la réalisation de la salle associative

Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023

P.J. : projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Finistère Habitat et la ville de Quimperlé

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Affiché le

ID : 029-212902332-20230322-20230313-DE

